

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : *sous-direction des relations sociales, des statuts et des filières.*

CIRCULAIRE modifiant la circulaire n° 300245/DEF/SGA/DFP/PER/5 du 2 février 1999 (BOC, p. 2103; BOEM 341* et 355-1*) relative aux formations qualifiantes des ouvriers de l'Etat.

Du 1^{er} mars 2007

NOR D E F P 0 7 5 1 2 7 6 C

Précédent Modificatif :

Circulaire n° 301872/DEF/SGA/DFP du 23 juin 2006 (BOC 2007 n° 4 ; texte n° 2)

Texte modifié :

Circulaire n° 300245/DEF/SGA/DFP/PER/5 du 2 février 1999 (BOC, p. 2103; BOEM 341* et 355-1*)

Référence de publication : BOC N°20 du 27 août 2007, texte 1.

La circulaire n° 300245/DEF/SGA/DFP/PER/5 du 2 février 1999 est modifiée comme suit :

A l'annexe I relative à la liste d'agrément des formations qualifiantes, à la branche 13, après l'encart numéroté 13 a3, insérer l'encart suivant :

13 a4	Ouvrier de pyrotechnie	VI	ESAM Bourges	FS1 maintenance pyrotechnie (CMAI2 21PYRO)	600
--------------	-------------------------------	----	--------------	---	-----

L'entrée en vigueur du présent modificatif est fixée au 1^{er} janvier 2007.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,
directeur des ressources humaines du ministère de la défense,*

Jacques ROUDIÈRE.